

# Mouvement 2012



## CAPD du 22 mai

La CAPD Mouvement s'est tenu le 22 mai 2012. Vous pouvez lire sur notre site le compte rendu et les résultats qui ont été consultés cette année encore par plus d'un millier de collègues.

## Phase d'ajustement CE QU'IL EST BON DE SAVOIR

En Saone et Loire, nous avons pu obtenir une phase informatique d'ajustement afin de permettre aux enseignants de formuler 30 vœux qui sont classés par ordre de priorité, et de les affecter au barème (garantie d'équité).

Cette disposition est un avantage que nous envient bien d'autres départements.

**ATTENTION! 21 Postes entiers sont bloqués cette année pour les Professeurs stagiaires (lauréats du CRPE 2012)**

**... ils ne seront donc pas proposés à la phase d'ajustement 2012 ...**

**A force d'insistance, nous en avons obtenu la liste: 1 zone Autun, 3 Chalon, 3 Charolles, 3**

### *Vous espérez un poste à cette phase d'ajustement ?*

*Voici quelques éléments qui peuvent vous aider.*

*Souvent, les collègues qui restent à nommer sur les zones se posent la question de leur place parmi les titulaires de zone. Nous avons fait une recherche spécifique sur les titulaires concernant leur barème.*

## Répartition des TRS dans les zones

	Nombre de nouveaux entrants dans la zone	Nombre total de
<b>Autun</b>	6	16
<b>Chalon sur Saône</b>	7	48
<b>Charolles</b>	5	12
<b>Le Creusot</b>	14	25
<b>Louhans</b>	8	37
<b>Mâcon</b>	15	42
<b>Montceau</b>	8	31
<b>Tournus</b>	7	17

*Pour tout renseignement, pour toute aide ou conseil, nous vous rappelons que nous sommes joignables par téléphone ou mail .  
(03 85 41 32 22 ou 71@se-uns.org)*

228 titulaires de zone  
Environ 200 postes fractionnés

*Les barèmes seront différents à la phase d'ajustement, car certaines bonifications attribuées au 1er mouvement*

**Attention! Si vous êtes titulaire de zone, vous ne pouvez postuler que dans votre zone de rattachement!**



# Phase d'ajustement 1er degré

**Comment puis-je être sûr que tout est fait dans les règles pour nommer les collègues au mouvement ou à la phase d'ajustement?**



## **Quel est le rôle des représentants élus du SE UNSA lors des instances paritaires ?**

- ⇒ Préparer le mouvement en amont en vérifiant au plus près les fiches de suivi que les collègues nous envoient.
- ⇒ Faire rectifier toutes les anomalies et erreurs dont nous avons connaissance grâce aux vérifications des représentants et aux appels des collègues (celles-ci ont tendance à se multiplier ces dernières années, en raison notamment du nombre de plus en plus faible des personnels qui traitent les opérations de mouvement)
- ⇒ Veiller à l'équité et au respect des règles du mouvement conformément au groupe de travail mouvement afin que chaque affectation soit traitée avec la plus grande transparence. (Ordre des barèmes et priorités d'affectations)
- ⇒ Demander des explications en séance pour toutes les décisions du Directeur des Services de l'Éducation nationale concernant des opérations qui concerneraient des cas particuliers de collègues (Situations particulières, mesures conservatoires ...)

**C'est ce que nous faisons avec vigilance et exigence. Les collègues syndiqués au SE UNSA reconnaissent notre expérience et notre souci d'impartialité pour tous les enseignants.**

### **NOS CONSEILS...**

1. Il est indispensable de nous envoyer votre fiche de suivi avec la liste de vœux pour que nous puissions vérifier les barèmes et l'affectation obtenue en fonction des vœux (trop de collègues nous signalent après coup des erreurs qui auraient pu être corrigées en amont)
2. Faire ses vœux en fonction de sa situation particulière (ne pas hésiter à nous appeler pour demander conseil auprès de vos représentants du SE UNSA)
3. Appeler les écoles pour savoir si le poste fractionné concernant l'école sera conservé par un collègue qui est resté prioritaire sur son 1er vœu.

Attention : vous avez très peu de temps pour contacter les écoles!



**Le Service Public au cœur**



P

# Phase d'ajustement 1er degré

## Les dates à retenir :

- Du vendredi 15 juin 17H au jeudi 21 juin : publication de la liste des postes et saisie de vœux par ordre de préférence sur I prof.
- Vendredi 29 juin : Groupe de travail Phase d'ajustement: les collègues seront nommés à titre provisoire sur un poste entier ou un poste fractionné.

A notre demande, l'administration a rappelé que le nombre de vœux est limité à **30 et non pas à 15 comme mentionné dans la dernière note de service**. Nous avons aussi fait préciser la priorité sur les postes fractionnés demandés en premier vœu.

### RAPPEL des instructions :

Les enseignants affectés sur un poste de titulaire de zone à titre définitif devront **tous** participer à la phase d'ajustement. Ceux qui souhaitent conserver le poste sur lequel ils ont été affectés pour l'année 2011-2012 bénéficieront d'une priorité absolue sur ce poste **s'il est reconduit à 50% minimum** à l'identique pour l'année 2012-2013 et s'ils le font figurer **en premier vœu**.

## Communication des résultats du mouvement



Les résultats du mouvement seront communiqués individuellement et en direct en priorité aux syndiqués du SE-UNSA par SMS ainsi qu'aux collègues qui se sont adressés à nous et nous ont communiqué leur numéro de portable.

Nous mettrons en ligne le mouvement sous forme de liste géographique (communes et écoles) et alphabétique sur notre site dès la fin des travaux du groupe de travail.

Evidemment, conformément à la loi, aucun barème ne sera publié.

Nous lire: <http://sections.se-unsa.org/71/>

Nous contacter: [71@se-unsa.org](mailto:71@se-unsa.org)

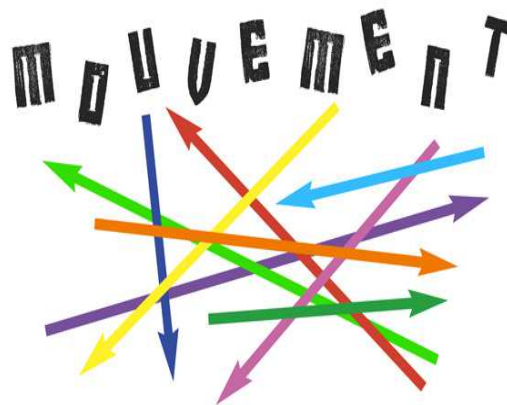
## Coordonnées de vos élus SE-UNSA

Laurence Bouteiller : 06 68 70 89 12

Marianne Giller: 06 85 80 94 12

Philippe Choquet: 06 30 98 75 66

Myriam Peutot : 06 75 83 03 61



# FICHE DE SUIVI MOUVEMENT Phase d'ajustement



## 1<sup>er</sup> DEGRE

Fiche de suivi à retourner à partir du 16 juin accompagnée de la liste de vœux à : Syndicat des Enseignants  
UNSA- Maison des Syndicats - 2 rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE

Nom :	Adresse perso :	Tel fixe :
Prénom :		Tel port :
Date de naissance :	E-mail :	Syndiqué : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

**Affectation actuelle :** ZONE:  
Nature de l'établissement (nom, adresse, téléphone) :  
Circonscription :  
Nature du poste :  Directeur  Faisant fonction  Chargé d'école  Adjoint  ASH  Brigade  Stagiaire  
Etes-vous inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs ? :  Oui  Non  
Etes-vous actuellement nommé(e) à titre provisoire ?  Oui  Non

ELEMENTS DE CALCUL DE VOTRE BAREME	Ne rien noter (Réservé aux élus du personnel)
<b>A - Ancienneté générale de service au 31.12.2011 dans l'Education Nationale :</b> ..... ans ..... mois ..... jours	A - AGS : ↓ TOTAL A :.....
<b>B - Majorations et/ou bonifications éventuelles</b> <b>1 - Ancienneté dans le poste :</b> ..... ans <b>2 - Postes occupés en RAR ou RRS depuis la rentrée scolaire, cochez les cases :</b> <input type="radio"/> 08/09 <input type="radio"/> 09/10 <input type="radio"/> 10/11 <input type="radio"/> 11/12 <input type="radio"/> 08/09 <input type="radio"/> 09/10 <input type="radio"/> 10/11 <input type="radio"/> 11/12 <b>3 - Suppression de poste à la rentrée :</b> <input type="radio"/> 2012 Durée d'occupation du poste fermé : ..... année(s) scolaire(s) <b>4- Handicap :</b> <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non  - <b>Nombre d'enfants à charge nés entre le 01.06.96 et le 01.05.2012</b> Date(s) de naissance : ..... Enfant handicapé donnant droit à allocation sans limite d'âge : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<b>B - Bonifications</b> Ancienneté dans le poste :..... Poste RAR/RRS :.....  Poste fermé :..... Vœu dans la même école : Vœu dans le même secteur :  Interim direction : .....  Handicap : .....  Enfants :.....
	<b>BAREME = A + B</b> <b>TOTAL = .....</b>

**Vous êtes actuellement sur un poste fractionné, vous êtes prioritaire sur ce poste à condition qu'il ne change pas à plus de 50% et vous le demandez en premier vœu :**

**OUI**

**NON**

**IMPORTANT :** Pour être en règle avec la loi « Informatique et libertés », il nous faut impérativement votre accord daté et signé.

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants les informations nécessaires au suivi de mon dossier. JE DEMANDE AU syndicat des Enseignants de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès, notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants, Maison des Syndicats, 71000 Chalon.

**Date et Signature**